

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés par le Bureau des Commissaires, à leur assemblée régulière, dans leur salle de délibérations, à midi, le 28^{ème} jour de mai 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

Bureau des Commissaires,

Hôtel de Ville.

Montréal, 13 mai 1912.



RUE LESPERANCE

EFFACEMENT DES LIGNES HOMOLOGUEES DE LA RUE LESPERANCE, DANS LE QUARTIER HOCHELAGA DE LA CITE DE MONTREAL

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la division de pratique (chambre No. 31) au palais de justice de cette Cité, mardi le onzième jour de juin prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Hochelaga de la Cité de Montréal soit modifié en effaçant les lignes homologuées de la rue Lésperance, du côté nord de la rue Forsyth—vers le nord au côté sud-ouest de droit de passage de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville,
Montréal, 14 mai 1912.



Avenue Notre-Dame de Graces

ETABLISSEMENT DE LIGNES HOMOLOGUES SUR L'AVENUE NOTRE-DAME DE GRACES, LOTS Nos. 197 ET 198 DE LA PAROISSE DE MONTREAL, DANS LE QUARTIER NOTRE-DAME DE GRACES DE LA CITE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No 31 au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le onzième jour de juin prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Notre-Dame de Grâces de ladite Cité soit modifié en y établissant des lignes homologuées sur l'avenue Notre-Dame de Grâces, lots Nos. 197 et 198 de la paroisse de Montréal, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville,
Montréal, 17 mai 1912

said tender.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties, by the Board of Commissioners, at noon, the 28th day of May 1912.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAI,
Secretary.

Board of Commissioners,

City Hall,

Montreal, May 13th 1912.



LESPERANCE ST.

ERASURE OF THE HOMOLOGATED LINES OF LESPERANCE STREET, IN THE HOCHELAGA WARD OF THE CITY OF MONTREAL.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice, (room No. 31) at the Court House of this City, on Tuesday, the eleventh day of June next, at half past ten o'clock in the forenoon or so soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of Hochelaga Ward of the City of Montreal be modified by erasing the homologated lines of Lesperance street, from the north side of Forsyth street, northwards, to the southwest side of the Canadian Pacific Railway company's right of way, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, May 14th 1912.



Notre-Dame de Graces Avenue

PLACING OF HOMOLOGATED LINES, ON NOTRE-DAME DE GRACES AVENUE, LOTS Nos. 197 AND 198 OF THE PARISH OF MONTREAL, IN THE NOTREDAME DE GRACES WARD OF THE CITY OF MONTREAL.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal, will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31, at the Court House of this City, on Tuesday, the eleventh day of June next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of Notre-Dame de Grâces Ward of the said City be modified by placing thereon homologated lines, on Notre-Dame de Grâces Avenue, lots Nos. 197 and 198 of the parish of Montreal, the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,

Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, May 17th 1912.